

Code: 4409

Version: 9 Révision: 02/01/2023 Revisión précédente: 09/03/2022 Date d'impression: 02/01/2023

Selon l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), une fiche de données de sécurité (FDS) doit être fournie pour les substances ou mélanges dangereux.Ce produit ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).Par conséquent, ce document n'entre pas dans le champ d'application de l'article 31 de REACH et les exigences concernant le contenu de chaque section ne sont pas applicables.

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 <u>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</u>

REVISAL LISO BLANCO

Code: 4409

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [] industriel [X] Professionnelle [X] consommation

Peinture liquide.

Secteurs d'utilisation:

Utilisations par des consommateurs (SU21),

Utilisations professionnelles (SU22),

Utilisations déconseillées:

Aucune.Comme il n'est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d'autres moyens que les utiliaations identifiées, mais toutes les utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité specifiées.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

PINTURAS ISAVAL, S.L.

c/Velluters, Parcela 2-14- P.I. Casanova - 46394 Ribarroja del Turia (Valencia) ESPAÑA

Téléphone: +34 96 1640001 - Fax: +34 96 1640002 - www.isaval.es

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

atencionalcliente@isaval.es

1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE:

+34 96 1640001 8:00-18:00 h.

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÊLANGE:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux, en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP).

Note: Ce produit ne nécessite pas de fiche de données de sécurité (FDS) conformément à la réglementation (CE) nr 2020/878.S´il est utilisé comme recommandé ou dans des conditions normales, il ne devrait pas représenter de risque physicochimique, pour la sécurité sanitaire ou pour l'environnement. Cependant, une FDS peut être fournie gracieusement pour répondre à la demande d'un client.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Ce produit ne requièrt pas de pictogrammes, en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP).

- Mentions de danger:

Aucune

- Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

- Indications additionelles:

EUH208 Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC

220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

- Substances qui contribuent à la classification:

Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'etiquette.

2.3 AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

- Autres dangers physico-chimiques:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes pour l'environnement:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit contient des substances aux propriétés perturbatrices endocriniennes identifiées ou en cours d'évaluation à une concentration inférieure à 0,1% en poids :2,2-dibromo-2-cyanoacétamide (DBNPA).



Code: 4409

Version: 9 Révision: 02/01/2023 Revisión précédente: 09/03/2022 Date d'impression: 02/01/2023

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Dissolution de Carbonate de calcium en milieu aqueux.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

C < 0,05 %

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CAS: 2634-33-5, EC: 220-120-9, REACH: 01-2120761540-60

CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Dam. 1:H318

| Skin Sens. 1:H317 | Aquatic Acute 1:H400 (M=10)

C < 0,0015 %

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-

méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) CAS: 55965-84-9. EC: 611-341-5

CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 | Acute Tox. (skin) 2:H310 | Acute Tox. (oral) 3:H301 | Skin Corr. 1C:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Aquatic Acute 1:H400 (M=100) | Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) | EUH071 | Skin Sens. 1A:H317 (Note B)

 $\begin{array}{ll} ATP13 & Skin Corr. \ 1C, \ H314: \\ C \ge 0,6 \ \% \\ Skin Irrit. \ 2, \ H315: \\ 0,06 \ \% \le C < 0,6 \ \% \\ Eye Dam. \ 1, \ H318: \\ C \ge 0,6 \ \% \\ Eye Irrit. \ 2, \ H319: \\ 0,06 \ \% \le C < 0,6 \ \% \\ Skin Sens. \ 1A, \ H317: \\ C \ge 0,0015 \ \% \end{array}$

Skin Sens. 1, H317:

C ≥0,05 %

REACH

Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 10/06/2022.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:

Les symptômes peuvent apparaître aprés l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin.Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	S´il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
Peau:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Oter les vêtements souillés.Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
Yeux:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Enlever les verres de contact.Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées.Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
Ingestion:	Par ingestion en grandes quantités, peut ocasioner des malaises gastrointestinaux.	Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration.Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:

Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient..

Antidotes et contre-indications:

Il n'est pas connu un antidote spécifique.



Code: 4409

Version: 9 Révision: 02/01/2023 Revisión précédente: 09/03/2022 Date d'impression: 02/01/2023

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:)

En cas d'incendie dans l'alentour, touts les agents extincteurs son permis.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés, acide chlorhydrique. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers:

Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations:

6.2

Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu.Rester du côté d'où vient le vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éviter le contact direct du produit.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi II se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 2014/34/UE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives.

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Il n'est pas consideré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÜR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

- Classe de magasin:

D'après les dispositions en vigueur.

- Temps de stockage:

12 Mois

- Températures:

min:5 °C, max:40 °C (recommandé).

- Matières incompatibles:

Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis.

- Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (produit per utilisation non industrielle).

7.3 <u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):</u>

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



Code: 4409

Version: 9 Révision: 02/01/2023 Revisión précédente: 09/03/2022 Date d'impression: 02/01/2023

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÉTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

Non établi

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
s/r (a)	6,81 (c)	s/r (a)	0,966 (c)	- (a)	- (c)
- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
s/r (a)	s/r (c)	a/r (a)	a/r (c)	m/r (a)	- (c)
- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Yeux mg/kg bw/d	
s/r (a)	1,2 (c)	s/r (a)	0,345 (c)	2 (a)	s/r (c)
- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
s/r (a)	s/r (c)	a/r (a)	a/r (c)	m/r (a)	- (c)
- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
	mg/m3 s/r (a) - (a) DNEL Inhalation mg/m3 s/r (a) - (a) DNEL Inhalation mg/m3 s/r (a) - (a) DNEL Inhalation mg/m3 s/r (a) s/r (a)	DNEL Inhalation mg/m3	mg/m3 mg/kg bw/d s/r (a) 6,81 (c) s/r (a) - (a) - (c) - (a) DNEL Inhalation mg/m3 DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) - (c) - (a) DNEL Inhalation mg/m3 DNEL Cutanée mg/kg bw/d s/r (a) - (c) - (a) DNEL Inhalation mg/m3 s/r (a) - (a) DNEL Inhalation mg/m3 - (c) - (a) DNEL Inhalation mg/m3 - (c) - (a) DNEL Inhalation mg/m3 - (c) - (a)	mg/m3 mg/kg bw/d s/r (a) 6,81 (c) s/r (a) 0,966 (c) - (a) - (c) - (a) - (c) DNEL Inhalation mg/m3 s/r (c) a/r (a) a/r (c) - (a) - (c) - (a) - (c) DNEL Inhalation mg/m3 s/r (a) 1,2 (c) s/r (a) 0,345 (c) - (a) - (c) - (a) - (c) DNEL Inhalation mg/m3 DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (c) a/r (a) a/r (c)	mg/m3 mg/kg bw/d ———————————————————————————————————

- (a) Aiguë, exposition à court terme, (c) Chronique, exposition prolongée ou répétée.
- (-) DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
- s/r DNEL non derivé (pas de risque identifié).
- m/r DNEL non derivé (risque moyen).
- a/r DNEL non derivé (risque élevé).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET,	PNEC Eau douce	PNEC Marin	PNEC Intermittent
ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin	mg/l	mg/l	mg/l
et déversements intermitentes:			
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.00403	0.000403	0.0011
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3	-	-	-
-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol			
-3-one [EC 220-239-6] (3:1)			
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES	PNEC STP	PNEC Sédiments	PNEC Sédiments
(STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET	mg/l	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d
MARINE:			
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	1.03	0.0499	0.00499
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3	-	-	-
-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol			
-3-one [EC 220-239-6] (3:1)			
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET,	PNEC Air	PNEC Sol	PNEC Oral
ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et éffets	mg/m3	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d
pour des prédateurs et pour l'homme:			
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	s/r	3	n/b



Code: 4409

Version: 9 Révision: 02/01/2023 Revisión précédente: 09/03/2022 Date d'impression: 02/01/2023

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3 -one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol -3-one [EC 220-239-6] (3:1)

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

n/b - PNEC non derivé (pas de potentiel de bioaccumulation).

s/r - PNEC non derivé (pas de risque identifié).

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:







Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire:

Non applicable.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractérístiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

	being etc), You's devined consider les produités information builtins par les labricaints des EFT.
Masque:	Non, à moins que la ventilation ne soit suffisante.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374).Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min.Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min.Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue.ll y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants.Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Non.
Disgues thermique	

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

- Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Loi de gestion de l'eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

Non applicable.



Code: 4409

Revisión précédente: 09/03/2022 Version: 9 Révision: 02/01/2023 Date d'impression: 02/01/2023

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÈTES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

État physique: Liquide Couleur: Blanc

Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: Non disponible (mélange).

Changement d'état

Point de fusion: Non disponible (mélange). Point initial d'ébullition: > 100* °C à 760 mmHg

- Inflammabilité:

Point d'éclair Ininflammable Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: Non disponible

Température auto-inflammation: Non applicable (il mantient pas la combustion).

Stabilité

Température de décomposition: 825,00* °C

Valeur pH

pH:

Viscosité:

Viscosité dynamique: Viscosité cinématique: 4076,42* mm2/s à 40°C

Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau

Liposolubilité:

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable (mélange).

Volatilité:

17,535* mmHg à 20°C Tension de vapeur: Tension de vapeur: 12,113* kPa à 50°C

Taux d'évaporation: Non disponible (manque de données).

Densité

Densité relative: 1,682* à 20/4°C

Densité de vapeur relative: Non disponible.

Caractéristiques des particules

La taille des particules: Non applicable.

Propriétés explosives:

Non disponible.

- Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

AUTRES INFORMATIONS: 9.2

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible.

Autres caractéristiques de sécurité:

Non volatile: 67,67 * % Poids 1h. 60°C

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

8 à 20°C

200 Poise à 20°C

Inmiscible

Non applicable (produit inorganique).

Relative eau



Code: 4409

Révision: 02/01/2023 Revisión précédente: 09/03/2022 Version: 9 Date d'impression: 02/01/2023

versio	resion: 9 Revision: 02/01/2023 Revision precedente: 09/03/2022	Date d impression: 02/01/2023
RUBRIQ	BRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1	0.1 <u>RÉACTIVITÉ:</u>	
	- Corrossion pour les métaux:	
	Il n'est pas corrosif pour les métaux.	
	- Proprietés pyrophoriques:	
	In n'est pas pyrophorique.	
10.2	0.2 <u>STABILITÉ CHIMIQUE:</u>	
	Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.	
10.3	D.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:	
	Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, alcalis.	
10.4	0.4 <u>CONDITIONS À ÉVITER:</u>	
	- Chaleur:	
	Conserver à l'écart de la chaleur.	
	- Lumière:	
	S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.	
	<u>- Air:</u>	
	Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipie	ents ouverts.
	- Pression:	
	Irrélevant.	
	- Chocs:	
	Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter	
	brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit e pendant les opérations de chargement et de déchargement.	est manipule en grandes quantites et
10.5		
10.5	Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis.	
10.6		
10.0	Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes d'azote, acide	chlorhydrigue, oxydes de soufre
	composés halogénés.	onioniyanque, oxyues de soulle,
RUBBIO	BRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP).

INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÉGLEMENT (CE) NO 1272/2008: 11.1 **TOXICITÉ AIGUË**

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	,
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [EC 220-239-6] (3:1)	490 Rat 74,9 Rat	> 2000 Rat	<u> </u>
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [EC 220-239-6] (3:1)		- 140	- *> 50

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classifier un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.

(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral	NOAEL Cutanée	NOAEC Inhalation
	mg/kg bw/d	mg/kg bw/d	mg/m3
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	69 Rat		

Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation:	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n´est pas classé comme un produit avec	GHS/CLP
Non classé			toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des	3.1.3.6.
			données disponibles, les critères de	
			classification ne sont pas remplis).	



Code: 4409

Version: 9 Révision: 02/01/2023 Revisión précédente: 09/03/2022 Date d'impression: 02/01/2023

Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-		GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Corrossivité/irritation respira Non classé	atoire: -	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutané Non classé	ée: -		Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire gr Non classé	aves: -	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-		Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Danger par aspiration:	-			GHS/CLP
Non classé			dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE): Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

 $N'est\ pas\ perjudiciable\ pour\ la\ fertilit\'e. N'est\ pas\ pejudiciable\ pour\ le\ developpement\ du\ foetus.$

Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.



Code: 4409

Version: 9 Révision: 02/01/2023 Revisión précédente: 09/03/2022 Date d'impression: 02/01/2023

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Non disponible.

- Exposition à court terme:

Non disponible.

- Exposition prolongée ou répétée:

Non disponible.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:

Non disponible.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit contient des substances aux propriétés perturbatrices endocriniennes identifiées ou en cours d'évaluation à une concentration inférieure à 0,1% en poids :2,2-dibromo-2-cyanoacétamide (DBNPA).

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2.2 - Poisson	2.9 - Daphnie	0.11 - Algues
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.19 - Poisson	0.16 - Daphnie	0.037 - Algues

- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	(/	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [EC 220-239-6] (3:1)		0.011 - Daphnie	0.04 - Algues 0.004 - Algues

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l´environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé		Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:		Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non disponible

Tron dioponible.			
Biodegradation aérobique	DCO	%DBO/DQO	
de composants individuels	mgO2/g	5 jours 14 jours 28 jours	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			Non facile



Code: 4409

Revisión précédente: 09/03/2022 Version: 9 Révision: 02/01/2023 Date d'impression: 02/01/2023 Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-55 Non facile one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une movenne de données provenant de diverses sources bibliographiques. - Hydrolyse: Non disponible. - Photodégradabilité: Non disponible. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: 12.3 Non disponible. Bioaccumulation logPow BCF Potenciel L/kg de composants individuels 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 0.7 6.62 (calculée) peu probable, faible Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-0.75 3.2 (calculée) peu probable, faible one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) MOBILITÉ DANS LE SOL: 12.4 Non disponible log Poc Movilité Potenciel Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C de composants individuels 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 0,97 peu probable, faible Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-0,45 peu probable, faible one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:) 12.5 Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. PROPRIÈTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN: 12.6 Ce produit contient des substances aux propriétés perturbatrices endocriniennes identifiées ou en cours d'évaluation à une concentration inférieure à 0,1% en poids :2,2-dibromo-2-cyanoacétamide (DBNPA). **AUTRES EFFETS NÉFASTES:** 12.7 Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible. Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible. - Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014: 13.1

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.



Code: 4409

 Version: 9
 Révision: 02/01/2023
 Revisión précédente: 09/03/2022
 Date d'impression: 02/01/2023

1.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:				
	Non applicable				
.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:				
_	Non applicable				
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:				
	Transport par route (ADR 2021) et				
	Transport par chemin de fer (RID 2021):				
	Non réglementé				
	Transport voie maritime (IMDG 39-18):				
	Non réglementé				
	Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):				
	Non réglementé				
	Transport par voies de navigation intérieures (ADN):				
	Non réglementé				
.4	GROUPE D'EMBALLAGE:				
	Non réglementé				
.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:				
	Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).				
14.6	PRÈCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:				
	S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans d récipients fermés qui sont en position verticale et sécure.				
7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMEMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:				
	Non applicable.				
BRIC	UE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION				
.1	RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ				
	DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:				
	Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.				
	Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:				
	Voir la section 1.2				
	Avertissement tactile de danger:				
	Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).				
	Protection de sécurité por des enfants:				
	Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).				
	AUTRES LÉGISLATIONS:				
	Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):				
	Voir la section 7.2				
	Autres legislations locales:				
	Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.				
.2	ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:				
	Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.				



Code: 4409

Version: 9 Révision: 02/01/2023 Revisión précédente: 09/03/2022 Date d'impression: 02/01/2023

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H330 Mortel par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:

Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...% ». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

<u>ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:</u>

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
- Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2021).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- · ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- · IATA: Association du Transport aérien international.
- · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

 HISTOIRE:
 RÉVISION:

 Version: 8
 09/03/2022

 Version: 9
 02/01/2023

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

Modifications introduites par rapport à la version précédente en raison de l'adaptation de la structure et du contenu de la fiche de données de sécurité au règlement (UE) n° 2020/878 : toutes les sections.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-